

Motion Jean Tschopp et consorts – Un Grand Conseil mieux outillé

Texte déposé

Seuls certains sujets font l'objet de commissions thématiques du Grand Conseil : commission des systèmes d'information, commission en charge des affaires extérieures, commission des pétitions, commission des grâces, commission des affaires juridiques, commission de la politique familiale, commission de la santé publique, commission des institutions et des droits politiques, et commission des infrastructures liées aux transports et à la mobilité. À ces neuf commissions s'ajoutent trois commissions de surveillance : finances, gestion et haute surveillance du Tribunal cantonal. Enfin, il faut encore compléter cette liste avec la Commission de présentation, la Commission des visiteurs et d'autres commissions interparlementaires ou consultatives.

Plusieurs thèmes essentiels au fonctionnement de la vie politique sont dépourvus de commissions. À titre d'exemple, au vu des enjeux et des défis climatiques, on peut s'étonner que l'environnement soit dépourvu de commission thématique. Le même raisonnement peut s'appliquer à d'autres domaines.

Dans la recherche d'une amélioration de son efficacité, notre Parlement doit trouver le bon équilibre entre les commissions thématiques et les commissions ad hoc. L'apparition de nouvelles commissions thématiques faciliterait le travail de suivi attendu des élus. Des députés qui se penchent sur un sujet dans la durée sont plus à même de réfléchir de manière intégrée, d'exercer leur pouvoir de contrôle sur l'action gouvernementale et de soulever les questions légitimes. Par ailleurs, l'apparition de nouvelles commissions thématiques n'empêcherait pas des députés non membres de ces commissions d'y intervenir à la faveur d'un dépôt, de remplacer un collègue absent ou encore d'intervenir en plénum pour faire évoluer les débats. Enfin, les groupes de petite taille sont mieux représentés dans les commissions thématiques composées de 15 membres que dans les commissions ad hoc qui siègent souvent en effectif plus resserré.

Compte tenu de ce qui précède et sur la base d'une analyse de la situation actuelle, les député.e.s soussigné.e.s demandent la création de nouvelles commissions thématiques sur des sujets identifiés comme prioritaires et susceptibles d'occasionner un volume de travail suffisant pour justifier leur existence. Le périmètre précis de ces nouvelles commissions thématiques devra être défini par le Parlement. Au vu de son contenu, les députés soussignés demandent qu'en cas de prise en considération, la présente motion soit renvoyée à une commission du Grand Conseil.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Jean Tschopp
et 21 cosignataires*

Développement

M. Jean Tschopp (SOC) : — Comment être plus efficaces dans l'action parlementaire ? Cette question nous occupe beaucoup et nous avons une forte marge de progression, dans ce domaine, pour permettre à notre Grand Conseil d'assurer le suivi de son travail, de traiter les différents objets dans des délais raisonnables et d'exercer ses pleins pouvoirs de contrôle sur l'action gouvernementale.

La Commission des institutions et des droits politiques, présidée par Alexandre Démétriadès, est d'ailleurs en ce moment même saisie d'un mandat à ce sujet. La motion que je développe est signée par plusieurs autres présidents de groupes. Elle a pour objectif de mettre les différents groupes autour d'une table pour voir quels domaines justifient la création de nouvelles commissions thématiques. On peut par exemple s'étonner que les affaires extérieures aient leur propre commission, mais qu'il n'y en ait pas pour l'environnement, un enjeu pourtant largement reconnu comme essentiel. La réflexion peut bien entendu s'appliquer à d'autres domaines. Nous devons trouver le bon équilibre entre commissions ad hoc et commissions thématiques, et délimiter au mieux le périmètre de chaque commission. Avoir

quelques commissions thématiques supplémentaires sur des domaines identifiés par les différents groupes comme prioritaires aurait l'avantage de faciliter le suivi de nos travaux et d'intégrer la vision de la plupart des groupes — les petits groupes étant en principe mieux représentés dans les commissions thématiques, plus grandes que les commissions ad hoc qui sont souvent de taille réduite. Ces nouvelles commissions thématiques présenteraient aussi l'avantage de renforcer le travail de contrôle du Grand Conseil sur l'action de l'exécutif, tout en permettant le remplacement des députés empêchés.

L'échange de vues provoqué par notre motion donnera plus de poids à la consultation accélérée que le Bureau du Grand Conseil opère à chaque fin de législature. La population a droit à un Parlement encore plus efficace. Dans cette optique, chaque contribution est bonne à prendre. Cette motion en est une parmi d'autres et je me réjouis d'en débattre avec vous en commission.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.